



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôtels

Question écrite n° 6566

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les commissions versées par les hôtels aux organismes de réservations sur internet (par exemple : booking.com) dont les montants représentent entre 15 % et 20 % du prix des chambres. Ces commissions sont facturées sans TVA car ces organismes de réservations ont presque tous leur siège à l'étranger et sont donc exemptés du paiement de la TVA en vigueur dans notre pays. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être prises afin que les hôteliers français ne soient plus pénalisés par ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6566

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5444

Question retirée le : 7 octobre 2014 (Fin de mandat)